



## Association Nationale des Etudiants en Médecine de France

Organisation représentative selon la loi du 10 juillet 1989 et l'article L 811-3 du code de l'éducation.

### **Les étudiants en médecine inquiets pour leurs conditions d'exercice futures**

Monsieur le Ministre,

En février, lors d'une rencontre avec les étudiants en médecine dans le cadre du colloque organisé par l'ANEMF et intitulé « l'étudiant en médecine au cœur de la population », vous avez affirmé votre statut d'autorité de tutelle bienveillante, montrant une réelle volonté de concertation pour construire la médecine française de demain. Nous avons alors été séduits par votre apparente réceptivité quant à l'ensemble de nos problématiques. Si les étudiants en médecine se tournent à nouveau vers vous aujourd'hui, c'est qu'il y a urgence.

La répartition des affectations d'internes, qui se veut l'une des solutions aux problèmes de la démographie médicale actuelle et future, ne semble pas atteindre cet objectif. Cette répartition n'est pas conforme aux besoins réels formulés par les DRASS et les annonces médiatiques de plans pour certaines spécialités n'ont fait qu'empirer les choses. Il est nécessaire de prendre le problème à bras le corps et nous vous proposons d'engager dès à présent un vrai travail de fond afin d'obtenir un plan pluriannuel de répartition de ces postes d'internes. C'est la condition sine qua non pour garantir aux futurs médecins des conditions d'exercice correctes et aux français un système de soin digne de notre pays. L'ANEMF se tient prête, comme toujours, à travailler avec vous à ce sujet

D'autre part, à quelques jours des résultats des Epreuves Classantes Nationales, décidant de l'avenir de toute une génération de futurs médecins, cette répartition des postes d'internes pour l'année prochaine soulève de nombreuses questions auxquelles personne ne sait répondre.

#### **4984 étudiants présents lors des épreuves, 4760 postes ouverts...**

Les étudiants ne comprennent pas, vos conseillers techniques n'expliquent pas et le dialogue n'avance pas. Est-ce à dire que vos services sont compétents au point de deviner que 224 étudiants ne valideront pas leur deuxième cycle avant même la fin de leur dernière année d'étude ? Une telle anticipation paraît dangereuse et bien loin de la bienveillance que vous affichiez il y a peu. La parution des résultats, date limite pour apporter des modifications, est imminente puisque prévue pour le début de la semaine prochaine. Le temps est venu pour vous de réaffirmer vos bonnes intentions à notre égard. C'est un geste fort que nous vous demandons aujourd'hui afin d'apaiser les craintes de tous les étudiants en médecine concernant leur avenir.

De nombreux autres dossiers restent en suspens. Les étudiants en médecine sont toujours dans l'attente de la sortie du décret instaurant le stage chez le médecin généraliste. Cette mesure est nécessaire afin de susciter des vocations. Nous espérons que ce texte sortira, comme promis, dans le courant de l'été. De même les accords de 2002 concernant l'instauration d'une épreuve de Lecture Critique d'Article aux Epreuves Classantes Nationales ne sont toujours pas respectés. Certaines facultés sont très en retard concernant cet enseignement et l'instauration de cette épreuve en 2008 casserait l'égalité des chances



## **Association Nationale des Etudiants en Médecine de France**

Organisation représentative selon la loi du 10 juillet 1989 et l'article L 811-3 du code de l'éducation.

entre les candidats. L'ANEMF renouvelle son souhait de voir cette épreuve validante dans le cadre du second cycle et non classante dans le cadre des ECN. Nous souhaiterions avoir des réponses coordonnées entre votre ministère et celui de l'Education Nationale ce qui n'a pas été le cas auparavant.

Monsieur le Ministre, il y a urgence. Les futurs médecins de la nation croient encore en leur autorité de tutelle. Il ne reste que quelques jours avant qu'ils ne perdent définitivement confiance en vous. Nous espérons que vous saurez vous montrer à la hauteur de l'espérance qu'ils placent en vous.

L'ANEMF et tous les étudiants en médecine qu'elle représente vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de sa très haute considération.

**Virginie PRADE**  
**Présidente de l'ANEMF**

**Association Nationale des Etudiants en Médecine de France**

5 rue Frédéric Lemaître

75020 PARIS

t/ 01.40.33.70.72

fax/ 01.40.33.70.71

gsm/ 06.77.66.94.78

msn: [virginieprade@yahoo.fr](mailto:virginieprade@yahoo.fr)